



CTA du 20 Janvier 2020 Déclaration de la FSU.

Madame la Rectrice,

Le 18 décembre dernier, la FSU a quitté le CTM. Pourquoi cette décision plutôt inhabituelle ? Il devient de plus en plus évident que ce gouvernement, son chef et notre ministre en particulier, méprisent au plus haut point les organisations syndicales et par voie de conséquence les personnels, car elles en sont les représentantes. Quels que soient les sujets, nous avons sans cesse des simulacres de concertations, des faux dialogues où les instances consultatives sont simplement réduites à des lieux de présentations de décisions déjà prises, sans aucune marge de négociation possible. Ce n'est pas cela le dialogue social. En tous cas, pour nous, il ne peut se réduire à une discussion sur la seule mise en place de mesures de régressions sociales, de destruction du système éducatif, du système de protection sociale et tout simplement du modèle social solidaire et collectif. Non, madame la Rectrice vous pouvez dire que notre organisation syndicale n'est pas prête à négocier le poids, ni la couleur des chaînes que vous voulez nous imposer.

Le courrier du Premier Ministre aux organisations syndicales le 11 janvier n'a fait que confirmer les craintes de la FSU et amplifier sa détermination à continuer les mobilisations. La réforme des retraites est bel et bien maintenue par le gouvernement malgré le mouvement social en cours et pour lequel le soutien de l'opinion se renforce encore. Dans son courrier, le Premier Ministre confirme que l'âge pivot sera effectivement appliqué dans le système universel qu'il prévoit. La petite ouverture sur un "retrait provisoire" de cet âge pivot en tant que mesure paramétrique immédiate est tout de suite assortie de deux verrous : d'une part, cet âge pivot, devenu d'équilibre figurera bel et bien dans la future réforme, et d'autre part le Premier Ministre prend soin de préciser que "le coût du travail" ne doit en aucun cas être augmenté. Il exclut donc toute augmentation des cotisations patronales, alors même que les bénéficiaires des actionnaires battent des records. Cela signifie d'emblée qu'il interdit d'agir sur les taux et assiettes de cotisations et donc de rechercher des financements nouveaux, préférant des mesures qui, d'une manière ou d'une autre, en jouant sur les âges, les durées ou encore d'autres modalités, réduiraient les droits des seul-es salarié-es. Ce n'est donc pas une avancée, c'est une régression sociale. Quant aux 10 milliards prévus pour compenser la misère prévisible des futurs retraités enseignants et encore plus enseignantes, personne n'y croit.

La rentrée de janvier doit voir se mettre en place la première session d'épreuves communes dites E3C. Nos organisations (FSU, UNSA, SGEN-CFDT) vous avaient alerté sur les problèmes tant techniques que pédagogiques que posaient ces épreuves. Les inquiétudes sont désormais partagées par une grande partie de la communauté éducative. A mesure que les semaines passent, les problèmes sont de plus en plus évidents : problèmes d'organisation, lourdeur de la procédure, inégalités de conditions de passage et de traitement entre établissements et donc entre élèves. Les problèmes matériels ne cessent de s'accumuler, de l'ouverture tardive de la banque nationale de sujets aux difficultés posées par la correction dématérialisée (connexion, débit, absence de matériels pour les correcteurs, etc.). Les sujets proposés par la BNS ne correspondent pas dans de nombreux cas aux savoirs travaillés avec les élèves, les grilles d'évaluation apparaissent comme complexes et dénuées de sens par rapport aux exigences requises, l'absence de temps spécifique de concertation et de correction obère la possibilité du travail collectif... Bref, rien ou presque n'est prêt, ce qui contribue au stress grandissant des élèves. Les enseignants expriment leur malaise, ne pouvant faire correctement leur travail, alors même qu'ils doivent faire face à une charge de travail très lourde du fait de la mise en place de la réforme. Les équipes de vie scolaire et les personnels administratifs

sont également sous pression pour préparer dans un temps record les différentes phases de la mise en place des E3C (édition des sujets, planning de passage, préparation des salles, scan des copies etc.). Initialement prévu pour être ouvert à tous, l'accès à la BNS est finalement restreint au proviseur et aux enseignants que ce dernier habilite. Comment comprendre alors l'absence de sécurité dans la conception des sujets comme dans leur diffusion ? Tout est téléchargeable n'importe comment et donc diffusable à n'importe qui. Depuis le 10 décembre, les sujets et leur correction circulent sur les réseaux sociaux. Si le ministère avait voulu lui-même organiser les fuites, il ne s'y serait pas pris autrement. Dans ce cadre, quel sens donner au projet de décret qui établit une procédure « plus légère » (sic) pour la gestion de la fraude aux E3C, sans passer par la commission de discipline du baccalauréat ? Comment faut-il apprécier l'ironie qui consiste à concevoir des textes de lutte contre la fraude aux examens et en particulier quand il s'agit des E3C, alors que le ministère recommande expressément aux proviseurs de ne pas installer les salles en mode examen ou de ne pas mettre plus d'un surveillant par salle ?

D'une matière à l'autre les sujets sont de qualité souvent discutable et surtout inégale. Visiblement, la procédure de vérification, si tant est qu'elle ait existé, a aussi été très légère. Beaucoup d'erreurs dans les sujets de mathématiques, mais surtout une absence de rigueur généralisée quant au respect des droits d'auteurs ou de la neutralité commerciale. Des sujets d'histoire géographie prétendus nombreux, en réalité avec une seule question qui change, c'est une situation où l'absence de diversité dans les sujets le dispute à l'indigence. Que faire enfin face à des défauts majeurs de conception comme en maths où des parties entières de sujets de la voie technologique sont hors programme ?

Toutes les corrections doivent en théorie être dématérialisées. Comment seront organisées les corrections ? Chaque chef d'établissement devra superviser à la fois le scannage des copies, l'anonymisation et la répartition entre des correcteurs qu'il aura lui-même choisi. Quid des conditions de corrections ? des garanties terme de conditions de travail ? Matériel informatique dédié ? Décharges de cours pendant la correction ? Aucune garantie n'a été avancée par le ministère, bien au contraire. Les proviseurs sont laissés libres d'apprécier les conditions de corrections. Quid de l'indemnité de correction promise oralement par le ministère ? Aucun texte réglementaire n'a pour l'instant été diffusé par l'administration.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de renoncer à cette session des E3C.

Et pour couronner le tout, en pleine contestation de la réforme du lycée, nous examinons à ce CTA les mesures de rentrée, mesures qui sont de simples suppressions de postes dans le premier degré, dans les collèges et les lycées. Nous disions au CTA de l'an dernier sur les mêmes questions que nous étions à l'os, nous avons oublié qu'il était encore possible de sucer la moelle, comme si nos collègues dans les établissements ne souffraient pas des effectifs trop importants pour pouvoir mieux s'occuper de leurs élèves, comme si la souffrance au travail ne tuait pas ou ne rendait pas malade. Nous et nos collègues apprécions que ces suppressions soient présentées, comme des mesures de justice puisqu'il s'agit de redéployer vers des académies moins bien dotées. Oui, c'est de justice dont vous parlez, de justice, tout comme la réforme des retraites, la carte des CIO, la carte des hôpitaux, la carte des trésoreries. Bref la destruction des services publics. Dans le cadre du dialogue social, nous allons voter contre, en tous cas la FSU, et dans le cas d'un vote contre unanime, vous allez représenter les mêmes mesures au vote et nous allons reproduire le même vote unanime et vous appliquerez sans rien changer ce que vous avez prévu de mettre en place dès aujourd'hui. Vive le dialogue social, vive la démocratie sociale.

« Mais ça n'dura pas toujours », comme le prédisait une estampe publiée à l'aube de la Révolution Française.